

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 04.03

NUMÉRIQUE : FINANCEMENT DE LA DESSERTE FTTH PHASE 1

En 2018, Manche Numérique a actualisé son Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique (SDAN) permettant ainsi de revoir les modalités de déploiement du FTTH sur le territoire Manchois.

Le nombre de prises, les coûts et recettes ainsi que les plannings de déploiement ont ainsi été revus à travers ce nouveau SDAN.

Ce nouveau SDAN a mis en évidence la nécessité d'appeler auprès des financeurs publics territoriaux **des fonds supplémentaires à hauteur de 42M€** pour achever le déploiement des prises de la phase 1.

Le choix de la solidarité entre territoires a été fait, ce qui induit une péréquation des coûts (1166€/prise) et des recettes sécurisées (968€/prise) sur l'ensemble du département. La répartition proposée entre financeurs publics territoriaux est la suivante :

Région : 40% - Département : 30% - EPCI : 30%

Les conventions de financement signées avec les anciens EPCI du territoire de Saint-Lô Agglo et qui fixaient les modalités de déploiement de la première phase de travaux nécessitent par conséquent une actualisation.

Manche Numérique propose la signature d'une nouvelle convention avec Saint-Lô Agglo pour le déploiement de 28 624 prises et une participation à hauteur de 3 716 791€.

Il est donc proposé que l'EPCI apporte une subvention supplémentaire à hauteur de 344 394€.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Dépenses		Recettes	
Investissements	Travaux	24 408 470 €	Subvention Etat	6 242 289 €
	Raccordements	5 966 565 €	Subvention Région/FEDER	4 955 721 €
	Rachat prises DSP 1	1 451 883 €	Subvention CD50	3 716 791 €
			Subvention EPCI*	3 716 791 €

			Sous-total I Financement public	18 631 591 €
			raccordements	4 261 679 €
			Redevance fermier	8 933 649 €
			Sous-Total II participation privée	13 195 328 €
	TOTAL investissement	31 826 918 €	TOTAL investissement	31 826 919 €
Fonctionnement	Intérêts de la dette	1 553 246 €	Redevance fermier	1 553 246 €
	Total général	33 380 164 €	Total général	33 380 164 €
<i>*Dont 3 372 397€ conventionnés en 2015 et versés</i>				

Il est proposé que la subvention supplémentaire de 344 394€ soit versée à Manche Numérique par tranches annuelles réparties comme suit :

- 2019 : 59 737€
- 2020 : 69 691€
- 2021 : 129 346€
- 2022 : 49 480€
- 2023 : 36 140€

Au 31/12/2018, plus de 5000 prises ont d'ores et déjà été livrées (dont les prises rachetées à Manche Telecom), **Manche Numérique s'engage à réaliser les travaux de construction des prises restantes à horizon 2022.**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ...

Le PLUi... c'est quoi ?



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un **document d'urbanisme à l'échelle de Saint-Lô Agglo.**

Le PLUi va permettre de définir, pour chaque parcelle du territoire, les possibilités et les conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Il s'agit d'un projet commun entre la communauté d'agglomération et les 61 communes qui la composent.

Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) en un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

L'élaboration du PLUi permettra de répondre aux enjeux d'un territoire, qu'il s'agisse de développement économique, de déplacements, d'habitat ou d'environnement.

Il va **traduire réglementairement les documents stratégiques de l'Agglo** : SCOT, PDU, PLH, PCAET, mais aussi schéma de développement touristique, SAGE

La démarche : phase de diagnostic de juin à ce jour

La phase de diagnostic a été lancée en juin et **construite avec les élus et acteurs territoire** : entretiens communaux, visite en bus du territoire, permanences agricoles, rencontres partenaires...



Dans le cadre du diagnostic, **de nombreux enjeux ont été soulevés à la fois en termes environnemental, agricole, économique, de mobilité ou encore d'habitat**. Ces enjeux seront mis en débat et hiérarchiser par les élus lors de la première phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) c'est-à-dire fin mars-début avril.

Ce qu'il faut retenir :

- L'équilibre entre les enjeux paysagers, agricoles, écologiques et économiques pour une préservation et une gestion adaptée du bocage
- La valorisation et la préservation des ressources, notamment la sécurisation de la ressource en eau potable
- Un territoire marqué par la présence de très nombreux hameaux hérités du mode de vie rural (2250 lieux-dits habités) que le PLUI devra définir afin d'en adapter le développement et les possibilités d'évolution
- L'enjeu conjoint d'attractivité des centres-bourg et de lutte contre la vacance des logements
- Le confortement des bourgs et villes pôles de services et la répartition du développement sur l'ensemble des communes de l'Agglo
- L'attractivité du territoire grâce à l'efficacité de la desserte physique et numérique et au développement des activités économiques et des emplois (environ 33.000 sur le territoire)

Le document complet est consultable au siège de l'Agglo et sur le site internet de l'Agglo.

2019...et ensuite

L'année 2019 sera **consacrée au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)** qui expose les choix politiques d'aménagement et de développement pour les années à venir.

- 2020-2021 : traduction réglementaire : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlement graphique et écrit
- Approbation du PLUi en 2022

Étape d'élaboration du PADD en 2019

1 Point de départ : Conférence des maires. Remise du carnet d'enjeux

2 Travail en commune sur les carnets d'enjeux

3 Travail intercommunal sur les enjeux

Atelier du 27 mars à Moyon-Villages : Produire et se nourrir dans un environnement contraint

Atelier du 2 avril à Thèrèval : Être attractif, mobile et économiser l'espace

Atelier du 4 avril à Saint-jean-d'Elle : Accueillir et s'organiser collectivement

Atelier du 9 avril à Graignes-Mesnil Angot : Préserver et valoriser nos ressources

4 Séminaire « Le Saint-Lois en 2035, quel scénario d'aménagement ? »
au Château des Matignon à Torigny-les-Villes

5 Présentation du PADD (élus, PPA)

6 Débats en Conseils municipaux

7 Débats en Conseil communautaire

- 28 février 2019
- Du 1 mars au 26 mars 2019
- Entre le 27 mars et le 9 avril 2019

Concertation en continu
temps forts : avril - juin 2019

- 22 mai 2019
- Septembre 2019
- Octobre - novembre 2019
- Décembre 2019

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -

